

0.1

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20240326-323734-BF-1-1

Date de réception en préfecture le 4 avril 2024

Publié le 4 avril 2024

**REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 26 MARS 2024  
SEANCE DU 26 MARS 2024**

**Suite à la convocation en date du 13 mars 2024**

**LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**Réuni à Lille, sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Étaient présents : Salim ACHIBA, Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Grégory BARTHOLOMEUS, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, Josyane BRIDOUX, François-Xavier CADART, Benjamin CAILLIET, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Christine DECODTS, Laurent DEGALLAIX, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY, Jean-Luc DETAVERNIER, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Jean-Claude DULIEU, Monique EVRARD, Soraya FAHEM, Marie-Laurence FAUCHILLE, Julien GOKEL, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Simon JAMELIN, Sylvie LABADENS, Nicolas LEBLANC, Vincent LEDOUX, Michel LEFEBVRE, Sébastien LEPRETRE, Maryline LUCAS, Didier MANIER, Françoise MARTIN, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Max-André PICK, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Bertrand RINGOT, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Marie SANDRA, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Anne VANPEENE, Jean-Noël VERFAILLIE, Philippe WAYMEL, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Pierre-Michel BERNARD donne pouvoir à Grégory BARTHOLOMEUS, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Olivier CAREMELLE donne pouvoir à Julien GOKEL, Isabelle FERNANDEZ donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Valérie LETARD donne pouvoir à Christian POIRET, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Sébastien SEGUIN donne pouvoir à Aude VAN CAUWENBERGE.

**OBJET** : Budget primitif 2024 - Mise à disposition de véhicules

Vu le rapport DFCG/2024/89

Vu l'avis en date du 18 mars 2024 de la Commission Finances, ressources humaines, administration générale, contrôle de gestion, qualité du service public

Le Conseil départemental a procédé à la discussion générale du budget primitif 2024 en deux temps, d'abord le mardi 26 mars 2024, puis le mercredi 27 mars 2024

**AU TERME DE CETTE DISCUSSION BUDGETAIRE, LE CONSEIL DEPARTEMENTAL**

## **DECIDE à la majorité:**

- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus.
- 

Le quorum a été vérifié par appel nominatif le mardi 26 mars 2024 à 11 h 14 lors de l'engagement de la discussion sur le projet de budget primitif pour 2024.

69 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 10 pouvoirs.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Madame MARTIN (jusqu'alors représentée par Monsieur MANIER), ainsi que par Messieurs CADART, DIEUSAERT, JAMELIN (jusqu'alors représenté par Madame SCAVENNEC) et LEDOUX.

Le quorum a été de nouveau vérifié par appel nominatif le mercredi 27 mars 2024 à la reprise du débat budgétaire à 9 h 20.

54 Conseillers départementaux étaient alors présents en séance. Ils étaient porteurs de 17 pouvoirs.

Etaient alors représentés : Mesdames BECUE (pouvoir à Monsieur CHRISTOPHE), DECODTS (pouvoir à Madame BAILLEUL), DESCAMPS-MARQUILLY (pouvoir à Monsieur LEBLANC), FERNANDEZ (pouvoir à Madame CONSEIL), GREAUME (pouvoir à Monsieur BEAUCHAMP), LETARD (pouvoir à Monsieur POIRET) et ZOUGGAGH (pouvoir à Monsieur PICK), ainsi que Messieurs ACHIBA (pouvoir à Madame CHAMPAULT), BERNARD (pouvoir à Madame MARTIN), BRICOUT (pouvoir à Madame BOISSEAU), Olivier CAREMELLE (pouvoir à Monsieur DELANNOY), DEGALLAIX (pouvoir à Monsieur BELLEVAL), DIEUSAERT (pouvoir à Madame SANDRA), DULIEU (pouvoir à Madame LUCAS), HOUSSIN (pouvoir à Madame FAUCHILLE), PLOUY (pouvoir à Madame DELRUE) et SEGUIN (pouvoir à Madame VAN CAUWENBERGE).

Etaient absents excusés : Mesdames PARMENTIER-LECOCQ et SEELS, ainsi que Messieurs CAILLIERET et LEDOUX.

Etait absente : Madame BRIDOUX.

Ils ont été rejoints pendant la discussion par Mesdames BECUE (jusqu'alors représentée par Monsieur CHRISTOPHE), CIETERS, FAHEM et TONNERRE-DESMET (porteuse du pouvoir de Monsieur LEDOUX), ainsi que par Messieurs ACHIBA (jusqu'alors représenté par Madame CHAMPAULT), CADART (porteur du pouvoir de Madame SEELS), MONNET (porteur du pouvoir de Madame PARMENTIER-LECOCQ) et VERFAILLIE.

### **Analyse du vote :**

Vote intervenu le mercredi 27 mars à 11 h 28.

Au moment du vote, 62 Conseillers départementaux étaient présents.

Nombre de procurations : 18  
Absents sans procuration : 2  
N'ont pas pris part au vote : 0  
Ont pris part au vote : 80 (y compris les votants par procuration)

### **Résultat du vote :**

Abstentions : 0  
Total des suffrages exprimés : 80  
Majorité des suffrages exprimés : 41  
Pour : 74 (Groupe Union Pour le Nord - Groupe Socialiste, Républicain et Citoyen - Groupe Communiste et Républicain : Pour l'Humain d'Abord ! - Mesdames BAILLEUL, DECODTS et DEROEUX, ainsi que Monsieur RENAUD, non inscrits)  
Contre : 6 (Groupe Ecologiste Europe Ecologie Les Verts Génération.s)

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques et de  
l'Achat Public,

Eric LECAT

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunion du 26 mars 2024**

OBJET : Budget primitif 2024 - Budget Principal

Le budget principal 2024 du Département du Nord s’inscrit dans un contexte économique, politique et social particulièrement contraint. Divers risques pèsent sur les finances du Département du Nord. En effet, une spirale inflationniste mais aussi conjoncturelle impacte de nouveau les charges de fonctionnement, mais aussi les projets d’investissement.

Le Département doit donc absorber la hausse du coût de certaines charges, principalement énergétiques et de masse salariale, et les surcoûts de ses projets d’équipements en particulier dans les collèges.

De nouvelles dépenses sont imposées par l’Etat. Si certaines sont compensées, d’autres ne le sont que très partiellement comme les revalorisations salariales pour les Services Autonomie à Domicile (SAD). Certaines de ces mesures sont même intégralement à la charge du Département comme la hausse du point d’indice de la fonction publique, la revalorisation du Revenu de Solidarité active (RSA), les revalorisations salariales des assistants familiaux, ou encore certaines dépenses liées au Ségur (collaborateurs départementaux et personnels des établissements financés).

Dans un contexte mondial incertain, le ralentissement de l’économie est susceptible de se poursuivre en 2024, notamment parce que l’inflation, certes en baisse, reste toujours élevée avec une prévision à 2,5%. Cette situation économique a des incidences importantes sur nos recettes. Tout d’abord, elle engendre une dynamique moindre sur la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). Par ailleurs, le ralentissement du marché de l’immobilier a un impact négatif fort sur nos Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO).

Pour autant, comme en 2023, le Département s’inscrit dans un budget engagé pour le territoire et les Nordistes. Malgré cette conjoncture à risques qui obère les marges de manœuvre, les efforts de gestion sont poursuivis et les projets sont réaffirmés dans le cadre de la continuité des engagements du mandat.

Je propose au Conseil départemental :

- de reconduire les taux et le coefficient des taxes et droits en 2024, à l’identique de ceux existants en 2023 ;
- d’arrêter l’équilibre du budget principal pour l’exercice 2024 selon le tableau ci-dessous et conformément au rapport budgétaire présenté en annexe 5, la maquette officielle étant aussi annexée au rapport (annexe 1):

		Dépense	Recette
Fonctionnement	Ordre	185 791 120	21 000 000
	Réel	3 058 231 280	3 223 022 400
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>3 244 022 400</b>	<b>3 244 022 400</b>
Investissement	Ordre	62 000 000	226 791 120
	Réel	578 398 720	413 607 600
<b>Total Investissement</b>		<b>640 398 720</b>	<b>640 398 720</b>
Fonctionnement + Investissement	Ordre	247 791 120	247 791 120
	Réel	3 636 630 000	3 636 630 000
<b>Total général</b>		<b>3 884 421 120</b>	<b>3 884 421 120</b>

- d'arrêter le Budget Primitif 2024 par fonction et chapitre conformément à l'annexe 2 du rapport ;
- de fixer à 240 041 257,00 € le montant maximum d'emprunt autorisé pour financer les opérations d'investissement (auquel s'ajoutent 100 000 000 € de gestion active de la dette) ;
- de confirmer, en vertu de l'article L. 3211-2 du Code général des collectivités territoriales, la délégation donnée à la Commission Permanente du Conseil départemental de prendre toutes délibérations nécessaires à l'exécution du budget, notamment l'individualisation des crédits des autorisations d'engagement et des autorisations de programme votées ;
- de ne pas procéder à la neutralisation budgétaire pour les bâtiments publics (scolaires et administratifs) et des subventions d'investissement versées, conformément à la réglementation en vigueur ;
- de m'autoriser à prendre toutes dispositions et à signer tous actes, conventions et documents nécessaires à l'exécution du budget ;
- d'arrêter les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- d'arrêter les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations d'engagement du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer les autorisations de programme du budget principal telles que figurant à l'annexe 3 du rapport ;
- de créer de 158 postes permanents, de supprimer 159 postes permanents et ainsi mettre à jour le tableau des effectifs tel que présenté en annexe budgétaire tels et dans l'annexe 4 de cette délibération ;
- d'attribuer au SDIS une contribution annuelle de fonctionnement au titre de l'exercice 2024 de 100 500 000 € et de verser cette contribution de la manière suivante : de janvier à mars, versement des 3 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 24 600 000 €) puis par douzièmes mensuels de 8 430 000 € d'avril à novembre et de 8 460 000 € en décembre ;
- de verser une subvention d'équipement au SDIS au titre de l'exercice 2024 de 2 000 000 € ;
- d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Nord, une part départementale de la taxe d'aménagement réalisée au compte administratif 2023 pour un montant de 649 666,11 € et de verser cette participation de la manière suivante : de janvier à mars, versement des 3 mensualités provisoires prévues (pour un montant total de 61 000 €) puis par douzièmes mensuels de 51 852 € d'avril à novembre et de 51 850,11 € en décembre ;
- d'autoriser la mise à disposition d'un véhicule pour l'exercice du mandat aux élus exerçant les fonctions suivantes : Président du Conseil départemental, Vice-présidents, Conseillers délégués, Président de la Commission d'appel d'offres et Présidents de Groupes d'élus ;
- d'adopter les propositions relatives à l'objectif annuel d'évolution des dépenses, dans le cadre de la tarification des établissements et services sociaux et médico-sociaux, pour l'année 2024, à savoir :
  - pour le secteur de l'enfance, concernant les Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS) hors CPOM soumis à une tarification départementale, reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles, hors effets report et hors plans nationaux ;
  - pour le secteur de l'enfance, concernant les publics accueillis en Belgique par voie de convention, une reconduction de leurs charges nettes hors mesures nouvelles ;
  - pour le secteur des personnes âgées :
    - sur la section « hébergement »,
      - un taux d'évolution de 2,5% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des établissements habilités à l'aide sociale départementale ;

- un taux d'évolution de 2,5% appliqué aux tarifs applicables aux bénéficiaires de l'aide sociale dans les établissements partiellement habilités ;
- sur la section « dépendance » un taux d'évolution de 2% appliqué aux dépenses nettes reconductibles hors mesures nouvelles des unités de soins longue durée (USLD) ;
- pour le secteur du handicap, un taux d'évolution de 3,51% sur l'enveloppe relative aux tarifs de prise en charge pour les conventions individuelles en Belgique.

Christian POIRET  
Président du Département du Nord